

## L'ACCEPTATION ET LA TARIFICATION DES ASSURANCES VIE INDIVIDUELLES

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques. Ces études révèlent que le nombre et la gravité des accidents sont directement liés au profil et aux caractéristiques des assurés. Ces diverses données permettent de mieux évaluer le niveau de risque du preneur d'assurance ou de la personne assurée.

### Les critères utilisés lors de l'acceptation du risque et de la fixation du tarif applicable sont les suivants :

- **Âge**  
Comme le risque de décès augmente avec l'âge, l'âge auquel le preneur d'assurance souscrit la couverture vie a une influence directe tant sur la couverture que sur la prime. En conséquence, Athora Belgium n'accepte plus de nouvelles assurances vie à partir d'un certain âge.
- **État de santé**  
L'état de santé, à la souscription d'une assurance vie, influence directement tant la couverture que la prime. Certaines pathologies peuvent en effet induire un risque accru de décès. Dans certains cas, nous demandons au preneur d'assurance de répondre à un questionnaire médical et/ou de se soumettre à un examen médical.
- **Mode de vie**  
Le mode de vie est un des paramètres qui influencent le risque de décès, avec un impact potentiel sur la couverture et/ou la prime. Nous tenons notamment compte des facteurs suivants: tabagisme, hobbies dangereux, sports pratiqués, séjours à l'étranger.
- **Profession**  
Votre activité professionnelle peut entraîner un risque accru de décès.
- **Résidence habituelle**  
Athora Belgium n'émet des assurances vie qu'en Belgique. Le preneur d'assurance et l'assuré doivent donc obligatoirement résider habituellement en Belgique.
- **FATCA**  
Eu égard aux multiples obligations de reporting imposées par le Foreign Account Tax Compliance Act américain (FATCA), Athora Belgium n'accepte plus de couvrir les 'US Persons'. Une 'US Person' est une personne qui répond à un ou plusieurs 'US Indicies'<sup>1</sup> et qui pourrait dès lors être soumise à la réglementation FATCA.
- **Capital assuré**  
Le montant du capital assuré peut avoir une influence sur la couverture et/ou sur la prime. En conséquence, votre situation financière peut influencer le montant du capital assuré.

<sup>1</sup> Les 'US indicies' sont les suivants : posséder la nationalité américaine, être né aux États-Unis, être contribuable américain, être titulaire d'une Green Card, posséder une adresse de résidence ou de correspondance ou un numéro de téléphone aux États-Unis, être représenté par un mandataire ou un autre représentant aux États-Unis.